



**Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration
(MTNMA)
Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest
WARDIP – Composante Mauritanie**

Unité de Gestion du Projet WARDIP-Mauritanie

**Appel d'Offres International pour Fournitures
(Processus à Deux Enveloppes)
Additif N°2**

Appel d'Offres N°: AON-05_WARDIP-2025

Intitulé du Marché : Mise en place de l'équipe Nationale d'intervention en cas d'urgence informatique (CSIRT) et du centre d'opérations de cybersécurité (SOC) pour le Réseau Intranet de l'Administration à haut Débit (RIAD)

Prêt/Crédit/don No : IDA- 7445-MR

Article1 : Avis Spécifique d'Appel d'Offres (AAO)

- Le point 6 est modifié comme suit:

Les offres devront être soumises à l'adresse suivante à la fin de cet avis **au plus tard le 30 septembre 2025** à 12 heure locale en Mauritanie. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous [à la fin de cet avis] **le 30 septembre 2025 à 12 heure** locale en Mauritanie. Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE DEUXIEME ENVELOPPE » devront rester non ouvertes et seront conservées en un lieu sûr par le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration jusqu'à la deuxième ouverture publique.

Article 2 : Section II. Données particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) :

- Le point IS 22.1 est modifié comme suit: la date et heure limites de dépôt des offres: 30/09/2025 à 12heure locale.
- Le point IS 25.1 est modifié comme suit: l'ouverture aura lieu à la date et à l'heure suivantes : 30/09/2025 12heure locale.

Section III. Critères d'évaluation et de qualification

Article 3 : Section III. Critères d'évaluation et de qualification :

- Le point 1.1(a) **Capacité financière** est modifié comme suit : Le Soumissionnaire doit soumettre des états financiers vérifiés ou, si la loi du pays du Soumissionnaire ne l'exige pas, d'autres états financiers acceptables pour l'Acheteur, pour les 3 dernières années avant la date limite de remise des Offres, démontrant la solidité actuelle de la situation financière du Soumissionnaire. **Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par au moins un des membres.**
- Le point 1.1(b) **Expérience spécifique** : Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il a conclu avec succès au moins :
 - Pour le lot 1 : 2 marchés au cours des 5 dernières années avant la date limite de remise des Offres, dont au moins un (01) d'une valeur d'au moins 125 000 USD, qui ont été conclus avec succès et substantiellement et qui sont de nature et de complexité similaires aux Fournitures et Services Connexes faisant l'objet du lot 01. **Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par au moins un des membres.**
 - Pour le lot 2 : 3 marchés au cours des 5 dernières années avant la date limite de remise des Offres, dont au moins un (01) d'une valeur d'au moins 500 000 USD qui ont été conclues avec succès et substantiellement et qui sont de nature et de complexité similaires aux Fournitures et Services Connexes faisant l'objet du lot 02 . **Dans le cas d'un GE, cette exigence doit être respectée par au moins un des membres.**

Article 4 : Prévalence

Les clauses du présent additif prévalent sur toutes les dispositions contraires du **AON-05_WARDIP-2025** et de **Additif N°2** relatif à la mise en place de l'équipe nationale d'intervention en cas d'urgence informatique (CSIRT) et du centre d'opérations de cybersécurité (SOC) pour le Réseau Intranet de l'Administration à haut Débit (RIAD).

Article 5 : Autres articles

Les autres articles du DAO restent inchangés.